

Objet : RS - Fonds d'aide aux associations et structures d'insertion pour une alimentation durable et résiliente

- date de convocation le 30 janvier 2026
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de James Hallay à Jean-Marc Léoutre - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Gaëtan Pauchet à Thierry Repentin - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 20

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Marie Perrier - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffinat - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 05 février 2026

délibération n° 003-26 C

objet **RS - Fonds d'aide aux associations et structures d'insertion pour une alimentation durable et résiliente**

Thierry Repentin en l'absence de Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, rappelle que la délibération n° 177-25 C du Conseil communautaire du 25 septembre 2025 a créé, dans le cadre du Schéma agricole, une enveloppe budgétaire visant à relocaliser l'alimentation, à tous les niveaux de la chaîne alimentaire : production, distribution, consommation.

Les critères généraux et particuliers retenus pour l'analyse des demandes de subvention sont les suivants :

- la vérification de l'adéquation entre l'activité statutaire de l'organisme et le champ de compétence de la Communauté d'agglomération,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération / hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité / objectif de l'organisme ou de l'action spécifique conduite par l'organisme, et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives),
- la réalisation de tout ou partie des actions pour lesquelles, le cas échéant, l'organisme avait reçu une subvention de Grand Chambéry en 2025,
- répondre à l'axe du projet d'agglomération de Grand Chambéry « Soutenir et promouvoir une agriculture et une alimentation de proximité »,
- répondre à au moins un des enjeux territoriaux suivants :
 - o lutte contre la précarité alimentaire,
 - o développer une offre agricole et alimentaire saine, durable et accessible à tous,
 - o relocaliser la production et/ou la transformation à Grand Chambéry,
 - o développer les circuits courts,
 - o sensibiliser, éduquer à l'agriculture, à l'alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- le public cible de l'action ou du projet doit être en majorité constitué d'habitants de Grand Chambéry,
- solidité financière : les organismes déposants doivent avoir un an au minimum d'existence.

Les dépenses éligibles sont plafonnées à 5 000 € par an et par organisme et doivent concerner :

- les dépenses de personnel dans le cadre des actions / projets présentés, les prestations de services extérieurs et les frais de communication directement liés à l'action / projet,
- les achats de petits équipements ou matériels.

Les demandes liées à des dépenses d'investissement ne sont pas éligibles.

Il est proposé au titre du budget 2026 d'allouer les subventions suivantes aux associations œuvrant en faveur d'une alimentation durable et résiliente :

	Proposé en 2026
Ecopôle alimentaire en Savoie : soutenir l'étude de faisabilité de l'écopôle alimentaire et renforcer la dimension d'animation territoriale sur l'alimentation durable	5 000 €
PoPEx : participation à la mise en œuvre des différents projets de développement de l'agriculture périurbaine de l'association	1 000 €
Cantine Savoyarde Solidarité : potager solidaire et alimentation pour tous	5 000 €
La Monnaie Autrement (l'Elef) : déploiement du projet SSALSa (sécurité sociale alimentaire locale en Savoie)	5 000 €

Régie Coup de Pouce : les Jardins du Bon Goût – « De la graine à l'assiette : pour une alimentation locale, durable et solidaire au Biollay »	4 000 €
TOTAL	20 000 €

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du 20 janvier 2026,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le versement des subventions pour un montant de 20 000 € répartis entre différents organismes, selon la proposition ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **003-26 C**

Objet de l'acte : RS - Fonds d'aide aux associations et structures d'insertion pour une alimentation durable et résiliente

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées
2 - Aux associations

Date de l'acte : 05 février 2026

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260205-lmc1H35263H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35263H1

Date de transmission en Préfecture : 06 février 2026

Date de réception en Préfecture : 06 février 2026

Date de publication sur le site internet: vendredi 06 février 2026